

C'est une moyenne de pas moins de 57 pour cent de la population totale de ces Etats réunis.

Par M. BAIN :—

Q.—Je conclus de ces chiffres que plus l'Etat est nouveau, plus considérable est le tant pour cent ? R.—C'est évidemment le cas ; mais quand vous prenez un Etat comme l'Illinois qui reçoit une addition à sa population indigène de plus de trois-quarts de million, ou comme le Missouri qui en gagne 688,161, vous vous trouvez en présence d'un fait qui est, pour le moins, très digne d'attention. Voyons maintenant, d'après le même recensement des Etats-Unis en 1880, la distribution de la population. La population de la partie que le compilateur a désigné sous le nom de plaine de l'Atlantique et qui comprend toute la région qui s'étend à l'est des monts Apalaches, ne représente que 29.84 pour cent de la population totale des Etats-Unis. Cette région était dès l'origine et jusqu'à récemment encore, puisque nous sommes nous-mêmes les témoins du mouvement qui s'est opéré en faveur de la colonisation de l'ouest, le véritable siège de la population des Etats-Unis comme aussi le foyer de la civilisation. L'ouest n'était alors en effet que très peu peuplé. Nous avons ensuite la région des Apalaches qui prend sa frontière à Gaspé et descend d'un bout à l'autre du continent ; c'est la région minière des Etats-Unis. Eh bien, elle ne représente que 13.38 pour cent de la population totale. Après cela nous avons la grande vallée centrale des Etats-Unis qui s'étend entre les deux chaînes de montagnes avec une direction générale du nord au sud, cette zone contient 53.50 pour cent de toute la population de la République. A l'ouest de cette dernière, nous avons la région des Cordelières qui comprend tout le versant de la côte du Pacifique et compte une population agricole et minière disséminée dans toute son étendue. Ici la proportion n'est que de 3.28 pour cent par rapport à la population totale. Le fait est qu'il y a eu un changement complet dans les anciens centres de population des Etats-Unis depuis 60 ans. Je trouve encore un détail intéressant dans le recensement américain, en ce qui concerne la seconde génération des Canadiens émigrés aux Etats-Unis. Je ne comprends pas bien le système assez compliqué par lequel le compilateur a pu obtenir les résultats qu'il expose, mais je prends simplement ses chiffres.

Q.—Qu'est-ce qu'on entend par cette seconde génération ? Sont-ce les enfants nés aux Etats-Unis de parents immigrés des provinces britanniques ? R.—Oui. Si quelqu'un d'entre vous désire faire une étude de cette question, il trouvera toutes les données dans ce volume, page 679. Le résultat consigné est celui-ci :—En 1880, il y avait aux Etats-Unis 939,247 personnes nées de pères anglais et 931,408 nées de mères anglo-américaines et le total des naissances anglo-américaines était de 717,159. Je ne donne au comité que le chiffre de 710,000 parce que je retranche l'immigration de Terre-Neuve qui ne fait pas partie de la Confédération.

Par M. McNEILL :—

Q.—Est-ce que toutes ces personnes n'ont que leurs mères ou leurs pères anglais et sont ainsi des demi-sang ? R.—Le système paraît être celui-ci : le compilateur a pris une moyenne de tant pour cent et a calculé les naissances sur cette base. Je ne comprends pas ce mode de statistique, mais je prends les résultats qu'on en a tirés tels qu'ils sont. Cette manière de procéder, quelle qu'en soit la valeur, donne un chiffre de 218,170 pour la seconde génération de sujets anglo-américains d'origine ; en prenant un autre mode, ils calculent que pour 1,000 habitants des Etats-Unis nés dans l'Amérique Britannique, il y en a 1,310 dont les pères sont anglo-américains, et 1,992 dont les mères sont anglo-américaines. D'après ce mode adopté par le compilateur, la seconde génération des Canadiens aux Etats-Unis représente un total de 215,000. Dans ce qui précède, le qualificatif "anglais" signifie sujet de la Couronne Britannique.

Par M. ROBERTSON :—

Q.—Désigne-t-on cette classe de personnes par la dénomination de demi-sang ? R.—Je ne saurais le dire, mais ce sont des gens nés aux Etats-Unis dont le père ou la mère, ou tous les deux, sont originaires des possessions anglaises.